L'Université Laval

Vol. XXII. Saint-Boniface, Manitoba, 7 Décembre 1892. No. 9.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

# LE MANITOBA

## JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

**CARSLEY & CIE.**

Marchandises pour les Fetes de Noel.



**Jolis Presents de Noel**

C'EST UN PARDESSUS EN PELUCHE SEAL ; UN MANTEAU CIRCULAIRE BORDÉ EN FOURRURE.

**Un autre Joli Present de Noel**

C'EST AUSSI UN JOLI MANTEAU EN BROCARD ; UN PARDESSUS BORDE EN FOURRURE, ET ULSTER EN TWEED.

20 MANTES D'OPERA achetées à Londres 5 chelins dans le £, se vendent bien bon marché.

POUR LES FETES DE NOEL : 100 douzaines de mouchoirs en soie, unis, bordés, et marqués pour 15, 20, 25, 30, 35, 50 cts.

JOLIS PRESENTS DE NOEL : Trois caisses d'Etoffes à Robes, tout laine, pour 10, 15, 25 et 35 cts la verge.

AUSSI DES GANTS ET MITAINES en peau de daim (kid), gants et mitaines, un grand choix.

CHALES EN LAINE : 100 échantillons de châles en laine, et laine et soie, pour moins de la moitié prix.

Profitez de nos ventes à bon marché de Décembre et achetez des marchandises au meilleur marché de tout le Canada.

—CHEZ—

—CARSLEY & CIE—

344 RUE MAIN - - - - - WINNIPEG

M. J. A. CORBEIL, ci-devant de Montréal, répondra à la clientèle française.

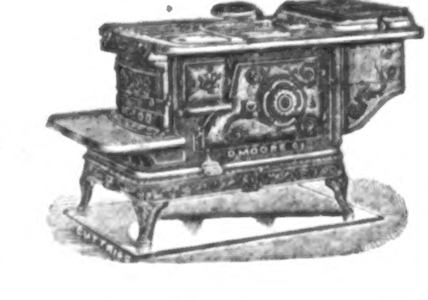
**M. EDOUARD GUILBAULT**

**Ferblantier - Couvreur,**

—A TOUJOURS EN MAINS—

UN :-: ASSORTIMENT -:- COMPLET - DE

Ferblanterie, GRANIT, POELES, —ET— Ustensiles de Cuisine.



HUILE —DE— Charbon, Machine, Etc., Etc.

SPÉCIALITÉ DES OUVRAGES POUR GRÉEMENT DE BEURRERIES ET FROMAGERIES.

*ESTIMATIONS DONNEES SUR DEMANDE.*

**Couverture : Ferblanc, Tole Galvanisee,**

GOUTTIERES ET DALLES.

RÉPARATIONS DE TOUTES ESPÈCES A DES PRIX TRÈS RÉDUITS.

M. Guilbault s'occupe aussi du posage de système de chauffage à air chaud, au charbon et au bois, ainsi que du posage de paratonnerres.

AVENUE TACHÉ, - - SAINT-BONIFACE.

24.2.92

DUNCAN MACARTHUR, Ecr., Président. — HON. JOHN SUTHERLAND, Vice-Président.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

"The North West Fire Insurance Co'y of Manitoba."

Organisee en 1883.

*Capital autorisé* - - - - - - - - - $500,000
*Déposé au gouvernement de Manitoba* - - - - - - 10,000
*Actif en argent* - - - - - - - - - 110,000

Cette Cie offre plus d'avantages (surtout aux cultivateurs) que toute autre compagnie faisant affaires dans cette province.

Elle est la seule qui assume le risque des dommages causés par le vent, les cyclones, etc., en sus du feu et de la foudre, et cela au même taux.

Cette compagnie accepte des billets à longs termes en paiement des primes, lorsque cela est nécessaire.

M. Jos. T. Dumouchel, agent de la compagnie, et bien connu du public, se fera toujours, comme par le passé, un plaisir de donner les informations voulues concernant toute affaire d'assurance.

G. W. GIRDLESTONE, Secrétaire et Gérant. — JOS. T. DUMOUCHEL, Agent voyageur

Nos. 375 et 377 Rue Principale, Winnipeg.

1a 18 12 89

SANTÉ POUR TOUS !!

**PILULES et ONGUENT HOLLOWAY.**

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE, de l'ESTOMAC et des INTESTINS

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont auss inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Féminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX.

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival ; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s. le Pot ou la Boite, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boite, s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.

## A VENDRE.

Un bon attelage (team, de jeunes chevaux de travail (4 ans au printemps), sains et sans défauts. Conditions faciles. Aussi un lot de beurre de choix. S'adresser à
NAPOLÉON BERGERON,
Charron,
Avenue Taché, boutique de forge de M. Buron. 2i 30-11-92

**La Consomption Guerie.**

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consomption, la Bronchite, le Catarrhe, l'Asthme et toutes les Affections des Poumons et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Débilité Nerveuse et toutes les Maladies Nerveuses ; après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaître aux malades. Poussé par le désir de soulager les souffrances de l'humanité j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instructions pour la préparer et l'employer. Envoyer par la poste un timbre et votre adresse. Mentionner ce journal. W. A. NOYES, 820 *Powers' Block, Rochester, N. Y.* 1a 9-11-92

AVIS est donné par le présent que "Le Grand Conseil de l'Association de Secours Mutuel" s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant en corporation le dit Grand Conseil. Le but de la dite Association est d'unir fraternellement toutes personnes qualifiées d'être de l'Association ; d'améliorer la condition morale, intellectuelle et sociale de ses membres, et de leur enseigner l'intégrité, la sobriété et l'économie ; d'établir, posséder et opérer une caisse de bénéfices et un fonds de réserve duquel une somme n'excédant pas deux milles piastres sera distraite et remise à la famille de chaque membre décédé, ou à ses bénéficiaires ou représentants légaux, suivant la constitution et les règlements de l'Association.

LATCHFORD & MURPHY,
Solliciteurs des requérants.
Ottawa, 20 Octobre 1892. 9i 16-11-92

**BANQUE IMPERIALE**
DU CANADA.

CAPITAL AUTORISÉ - $2,000,000.00
CAPITAL PAYÉ - - - - 1,940,607.00
FONDS DE RESERVE - 1,020,292.00

DIRECTEURS :
H. T. Howland, Prés. T. R. Merrit, V.-Pr. William Ramsay, Robert Jaffray, T. R. Wadswosth, Hugh Ryan, T Sutherland Stayne.

BUREAU PRINCIPAL : TORONTO.
D. R. Wilkie, caissier ; B. Jennings, asst. caissier ; E. Hay, inspecteur.

SUCCURSALES DANS ONTARIO :
Essex. Niagara Falls. Sault S. Marie.
Fergus. Port Colborne. St. Thomas.
Galt. Rat Portage. Welland.
Ingersoll. St. Catharines. Woodstock.
TORONTO.. { Cor. Wellington St. & Leader Lane. Yonge & Queen Sts. Yonge & Bloor Sts.

SUCCURSALES AU NORD-OUEST :
Winnipeg, Man .........C. S. Hoare, Gérant.
Brandon, Man.. .........A. Jukes, "
Calgary, Alta............S. Barber, "
Portage-la-Prairie......N. G. Leslie, "
Prince-Albert, Sask...J. E. Young, "
Edmonton, Alta.........G. R F. Kirkpatrick, "

Intérêt accordé au taux courant dans les caisses d'Epargnes et pour dépôts spéciaux.
Achat de débentures des Municipalités.
Agent en Angleterre : la Banque de Lloyd (limitée), rue Lombard, où l'on peut déposer de l'argent pour transfert par lettre de change ou câblegramme, à aucune des succursales ci-dessus.
C. S. HOARE, Gérant.
1a 23-11-92 Winnipeg.

CHEMIN DE FER
**Canadien du Pacifique.**

# EXCURSIONS
—A—
**Ontario et Quebec !**
**- ($40) -**

Pour les endroits à l'Est de Montréal, dans

Quebec,............
Nouveau-Brunswick,
La Nouvelle-Ecosse.

A des taux réduits correspondants.

DES BILLETS
Pour tous les points de l'Est seront en vente tous les jours depuis le
1er jusqu'au 30 Decembre inclusivement
BONS POUR
TROIS :-: MOIS
Avec privilège de les faire prolonger pour le temps voulu sur paiement d'un faible montant.

PRIVILEGE D'ARRETER OU L'ON VEUT.

Le voyage se fait avec confort et plus rapidement que sur toute autre ligne. Trains directs, pas de changements de chars, pas d'examen de bagages par les douaniers.
Chars palais, dortoirs et réfectoires. Voitures de première classe luxueuses et chars dortoirs des colons gratis sur tous les convois.
Chars dortoirs des touristes chaque semaine pour Montréal et Toronto.
S'adresser à
WM. McLEOD,
Agent des voyageurs de la Cité,
471 rue Main,
ou J. S. CARTER,
Agent des billets de la gare.
ROBERT KERR,
Agent Général des Passagers, Winnipeg.

# VARIÉTÉS

## LE SERMENT DE MAITRE WIDMER

Existe-t-il un homme au monde dépourvu de la prétention d'être chez lui le souverain maître, le juge en dernier ressort, l'autocrate en un mot ? S'il est possible de citer des familles où ce droit masculin se tempère dans la pratique et même, chose affigeante ! s'humilie parfois jusqu'à l'abdication, tel n'était pas le cas chez maître Jean Widmer, qui portait haut et ferme le drapeau de la maîtrise conjugale et paternelle.

La malignité humaine s'exerçant fatalement contre tout beau trait de caractère, les voisins du grand atelier de charpente exploité par Jean Widmer dans un des faubourgs de la ville de Berne, se disaient parfois l'un à l'autre :

"Widmer oublie trop vite qu'il est arrivé il y a trente ans de son canton de Vaud avec une veste percée au coude, pour se gager comme simple compagnon chez maître Wirtz, à qui appartenaient alors ce chantier, le moulin de Vetz et quatre ou cinq maisons en ville. Si Widmer possède tout cela, il le doit au caprice de Berta Wirtz, qui a refusé des partis plus relevés pour épouser ce Vaudois sans autre fortune que son habileté comme charpentier ; et il devrait régenter de moins haut une femme à laquelle il doit tout." Ces mauvais propos n'étaient justifiés par aucune plainte conjugale de Mme Widmer, qui, de sa vie, n'avait eu sujet de regretter son choix. C'était avec une aménité parfaite qu'en usant des prérogatives modernes des gouvernés sur les gouvernants, elle se permettait d... l'obstina-tion de ses partis pris, dont rien ne le faisait démordre ; mais tout aussitôt, une docilité d'esprit digne d'être offerte en exemple à tout son sexe, lui inspirait de joindre à cette critique le correctif suivant :

"Au fond, les entêtements de Widmer sont toujours justes ; et ce n'est jamais à faux que je lui ai entendu faire son grand serment."

Les opinions établies sur une expérience de trente ans sont sujettes à changer, tant la mutabilité incessante est la loi de notre misérable monde. Mme Widmer ne fut plus aussi persuadée de l'infaillibilité des partis pris de son seigneur et maître quand celui-ci eut entrepris de faire céder à ses préventions la vocation artistique de Michel Wirtz, son neveu.

Fils du frère aîné de Mme Widmer et orphelin depuis six ans, ce jeune homme étudiait l'architecture à l'école des Beaux-Arts de Paris, et venait passer ses vacances chez ses parents de Berne, où il était reçu comme l'enfant de la maison. Son arrivée était fêtée par sa tante Bertha et surtout par sa jolie cousine Betsy, que le jeune homme n'était pas moins impatient de revoir, car elle était son amie d'enfance, sa confidente et même quelque chose de mieux que ces deux qualités qui ont pourtant leur mérite.

Ce fut à la grande majorité du pupille, lorsque ces vingt-cinq ans parurent au tuteur l'époque normale de la fin de ses études, de la libre disposition de sa fortune et de son retour définitif au pays pour y exercer son savoir d'architecte, que la crise commença.

Ce fut avec le front nuageux d'un pic de l'Oberland avant la tempête, que maître Widmer accueillit ces mots de son neveu :

—J'ai votre indulgence à réclamer et une confession à vous faire avant de vous expliquer en quoi mes vues d'avenir diffèrent des vôtres, mon oncle.

—Oh ! je devine de quoi il retourne, interrompit celui-ci avec humeur. Vieille histoire qui pend au nez de tous les parents assez imbécile pour lancer un garçon dans une ville pervertie comme Paris. Je ne t'y aurais pas envoyé, mon gaillard, si tu n'y avais pas été établi par la volonté de ton père un an avant sa mort, et ce n'est pas ma faute s'il t'y a laissé aller. Mais il voulait que tu devinsses architecte comme lui-même a voulu l'être, plus *Monsieur* enfin que grand'-papa Wirtz le charpentier et l'oncle Widmer, aux mains calleuses tous les deux. Les mains calleuses savent garder et accroître le fonds héréditaire, et quoique ayant tiré sa part d'ici, ton père ne t'a pas laissé l'équivalent de ce que je possède, puisqu'il s'est à demi ruiné dans l'entreprise de ce fameux Casino dans l'Oberland. Si tu as gaspillé tout le reste, je me reprocherai toute ma vie de t'avoir laissé fainéanter à Paris, quand j'aurais dû, pour ton bien, te dresser ici pour faire de toi un bon contremaître charpentier, en attendant que tu fusses en mesure de me remplacer dans la maison de ton grand'-père, puisque j'ai perdu tous mes fils et n'ai pu élever que ta cousine Betsy."

Un tel fonds d'affection perçait à travers cette boutade chagrine, et ce dernier regret du tuteur associait si bonnement dans l'avenir les intérêts de sa fille unique et de son neveu, que celui-ci trouva son aveu moins difficile à formuler.

Son secret était autre que celui de folles dépenses à solder. Le modeste budget alloué par son tuteur lui avait toujours suffi. S'il avait à faire excuser l'attrait invincible qui, dès la première année, lui avait fait déserter sa classe d'architecture aux Beaux-Arts pour entrer dans un des ateliers de peinture de la même école, ce changement de direction n'était-il pas justifié par le succès dont le jeune peintre pouvait montrer la preuve dans les livrets des deux Salons, où ses œuvres avaient déjà figuré, et dans les articles de journaux où des éloges n'étaient pas marchandés au talent de ce nouveau-venu ?

Ce fut avec une contention d'esprit dont témoignait son sourcil froncé et la moue serrée ... écouta la confession de son neveu. Plusieurs des considérations et même des faits qu'elle contenait passèrent dix pieds au-dessus de la tête du charpentier, car ce fut avec beaucoup de flegme qu'il répondit :

"Bien sûr, tu as eu tort de ne pas me consulter pour changer d'apprentissage ; mais la peinture est un bon métier ; à la fin d'une bâtisse, la note du peintre égale parfois au total celle du charpentier. Je ne trouve à redire que l'argent dépensé en réclames. Si pour avoir seulement peint deux salons, tu as fait mettre ton nom dans les dix ou douze journaux que tu offres de me montrer, tu as dû payer gros. .....Enfin c'est la nouvelle mode.

—Mais vous n'avez pas du tout compris, mon père ! s'écria Betsy, jusque-là spectatrice muette, ainsi que sa mère, de cette explication dont toutes deux souhaitaient ardemment l'heureuse issue.

—Qu'est-ce que je ne comprends point, et d'où vient que tu te croies plus subtile que moi ? lui demanda le charpentier d'un ton un peu agressif.

—C'est, reprit Betsy, que Michel m'a souvent expliqué ses affaires, même dans les lettres qu'il m'écrit. Mon cousin n'est pas peintre du pot à colle et du seau de couleur. Fi donc ! il est peintre de tableaux, artiste enfin, et ses salons..."

Elle n'eut pas le temps de terminer sa phrase. Le maître charpentier s'était dressé debout, et la main étendue par un grand geste de réprobation, l'œil fulminant, il s'écriait :

"Artiste !... c'est pire que tous ! Artiste ! le malheureux ! Est-ce qu'il y a jamais eu des artistes dans notre famille ? Artiste !"

Il répétait ce mot avec l'accent d'horreur que comporterait la qualification d'assassin. L'indignation qui étranglait les phrases dans sa gorge, l'empêcha de répliquer aux objections que Michel, Betsy et sa femme elle-même opposaient à sa diatribe entrecoupée.

Le soir, dans le tête-à-tête conjugal, Mme Widmer plaida la cause de son neveu.

"Fadaises ! répliqua le maître charpentier, tu ne sais pas ce que c'est qu'un artiste. Je le sais, moi ; j'ai connu un de ces barbouilleurs de toiles... tiens, l'année dernière, lors de mon voyage au Wetterhorn. Il passait ses journées dans la prairie sous son parapluie à toiser le pic du Wetterhorn en clignant de l'œil, et il te plaquait sur la toile un Wetterhorn haut de vingt-cinq centimètres, et dans le bas, des vaches pas plus grosses que mon ongle. Quelle utilité d'imiter en tout petit ce que le bon Dieu a fait si grand ?

—Mais, dit Mme Widmer, les gens qui ne peuvent pas voyager en Suisse ont plaisir à acheter l'image de nos montagnes.

—Oui, reprit le charpentier ; mais si cette facilité empêche les gens de venir voir nos glaciers en nature, sous prétexte qu'ils en ont le portrait, c'est un tort que font à notre pays ces fameux artistes en tableaux. C'est ce que j'ai dit à cet homme de Wetterhorn, car nous logions à la même auberge. Nous y avons soupé ensemble, et ce camarade m'a confirmé dans mes idées sur les artistes. Il m'a conté des choses !... Il voyait bien qu'il me scandalisait... mais il en riait dans sa barbe de bouc ; il m'a montré des dessins !... Ça manquait de lingerie, quoi ! puisque tu veux tout savoir. Cet homme-là et ces acteurs qui laissent des dettes dans les villes que leur troupe exploite, c'est le mot, voilà ce que j'ai connu d'artistes, tous propres à rien de bon..."

Ce débat resta ouvert pendant toute la durée du séjour de Michel Wirtz ; mais il n'y eut que de légères escarmouches jusqu'à l'heure du départ du jeune homme.

"C'est donc décidé, lui dit alors le charpentier, tu persistes dans ta sottise ?

—Mon oncle, j'espère que l'avenir vous fera changer d'opinion à mon sujet.

—Si tu reviens l'automne prochain, tu verras bien que non.

—Je reviendrai avant, dit le jeune peintre. Je n'ai plus besoin de faire de longs séjours à Paris ; c'est en Suisse que je pren... leurs, je ne veux plus, je ne puis plus vivre si longtemps loin de ceux que j'aime."

Il regardait Betsy en prononçant ce dernier mot ; ce regard fut tellement expressif que Betsy rougit, pendant que sa mère serrait la main de Michel comme pour approuver sa déclaration.

Le malheur voulut que juste à ce moment le voisin Neukom se présenta pour faire ses adieux à Michel Wirtz. Mme Widmer souhaita que cette visite fît diversion à la colère qu'elle voyait poindre sur les traits de son mari ; mais celui-ci se gêna d'autant moins pour son voisin que le père Neukom était son confident habituel, et il interrompit les compliments échangés entre son compère et le voyageur, en disant à ce dernier :

"Michel, tu as dit un mot sur lequel il faut s'expliquer avant ton départ, car je ne fais pas de cachetteries, moi ; je ne connais que le fil à plomb. Tu parles de demeurer à Berne pour le plaisir d'être près de ta parenté ; je t'en remercie. Mais tu te trompes si tu te figures pouvoir donner suite à un projet sur lequel nous étions tous d'accord, quand je te croyais décidé à vivre honnêtement, comme tout le monde. Ce projet-là est rompu sans retour."

Mme Widmer et sa fille se jetèrent dans les bras du charpentier pour protester confusément et avec beaucoup d'émotion contre cette sentence. Il se dégagea de leur étreinte avec colère et le prit d'un ton plus haut pour s'écrier :

"Non, Betsy ne sera pas pour toi. Que le bon Dieu me..."

De véritables cris de terreur échappèrent aux deux femmes. Maître Widmer avait articulé les premiers mots de son grand serment, et quoique celui-ci ne fût pas du style aussi noble que le serment : "Par le Styx !" de Jupiter, la mère et la fille le savaient aussi définitif et impossible à rétracter.

Au lieu d'attendrir le père de famille, cette nouvelle révolte des siens ne fit que l'exaspérer. Il repoussa les deux femmes, et frappant des deux poings sur la table voisine, il proféra d'une voix retentissante son imprécation favorite :

"Oui, je veux que le bon Dieu me patafiole,—ce terme ne suffisant pas à exhaler sa véhémence, il ajouta—et me repatafiole si jamais Betsy Widmer épouse un artiste.

—Mon pauvre garçon, dit Neukom à Michel, en le conduisant à la gare, tu peux en faire ton deuil, car j'ai vu ton oncle perdre sans sourciller des vingt mille francs rien que pour ne pas manquer à son pacte avec le bon Dieu au sujet de ce *patafiolage* qui est,—je n'ai jamais pu savoir quoi,—mais quelque chose de terrible dans son idée."

Un jeune homme sérieusement épris ne fait pas son deuil d'un amour partagé, lorsqu'il espère fléchir les obstacles à son bonheur. Mais ce fut en vain que Michel s'établit à Berne dès le printemps pour y mener une existence laborieuse et rangée. Il ne lui fut permis de paraître à la maison du faubourg que deux fois par semaine, afin, lui dit maître Widmer, de ne pas causer d'ombrage aux jeunes gens qui pourraient avoir des intentions sur Betsy.

Dans le courant de l'hiver, la jeune fille avait déjà refusé deux partis. Un troisième était annoncé. Celui-là, maître Widmer tenait à le faire agréer ; mais comme Betsy accueillit ce prétendant encore plus mal que les autres, la vie de famille devint orageuse. Le père grondait, la mère pleurait, Betsy perdait son teint rose ; sa physionomie devenait mélancolique, son allure languissante, et quand elle essayait de sourire, ce sourire faisait peine à voir.

"Je n'obtiendrai rien de ces deux entêtées tant que ce garçon fréquentera la maison," dit maître Widmer à son ami Neukom.

Persuadé de ce fait, il se dirigea un beau matin vers la maison de son neveu, où il n'avait pas mis les pieds depuis que celui-ci était revenu à Berne. Il fut surpris de trouver l'installation de Michel aussi bourgeoise qu'au temps où elle était habitée par ses parents défunts. Le seul changement opéré par l'artiste était la transformation d'... vitrages et à un travail de maçonnerie.

Ce fut là que le visiteur inattendu trouva le peintre occupé à jeter de larges traits sur une immense toile.

"Quelle bonne surprise ! s'écria Michel en descendant de l'échelle où il était juché.

—Ne me remercie pas. Je viens te demander un service.

—Tout ce que vous voudrez, cher oncle. Trop heureux de pouvoir vous être agréable.

—Trop heureux !... hum !... Enfin, je te prends par tes paroles. Tu feras ce que je désire ?

—Je vous le promets formellement.

—Dis donc, Michel, les artistes, je croyais que ça voyageait toujours. Est-ce que tu es pour longtemps planté à Berne ?

—Oui, certes ; ce que vous voyez là est l'esquisse, le projet d'un plafond que vient de me commander le banquier W... pour son nouvel hôtel.

—Et qu'est-ce qu'il te le paiera, ce plafond ?

—Cinq mille francs, prix convenu."

Ce chiffre fit sursauter le charpentier.

"C'est contrariant, dit-il ; pas pour toi, bien entendu, mais pour moi qui venais te prier de t'absenter quelques mois... Oh ! seulement le temps de marier Betsy. Enfin, ça reviendra au même, tu n'as qu'à cesser de venir au faubourg. J'ai ta parole. Je compte que tu la tiendras."

Il s'en alla d'un pas rapide, sans écouter les supplications de Michel, qui le suivit jusqu'à la porte de la rue, en lui disant des choses capable d'attendrir un rocher. Il se borna tout le temps à répéter pour ne pas entendre son neveu :

—C'est inutile. Puisque j'ai juré mon grand juron..."

Une autre épreuve à subir pour le chef de famille, ce fut la désolation de sa fille et de sa femme lorsqu'il leur annonça qu'elles ne verraient plus Michel.

"Voyez ce que Betsy est devenue, lui dit Mme Widmer, et dites une bonne fois si vous avez entrepris de la faire mourrir de chagrin.

—C'est toi qui la tracasse ! cria le charpentier, car tu es plus coiffée de Michel qu'elle-même.

Betsy fondit en larmes : "Mon père, dit-elle, je ne veux pas être la cause d'un désaccord entre ma mère et vous. Qu'il ne soit plus question de Michel, mais pas davantage d'autres prétendants."

Sur ce mot, elle sortit de la

(*Suite à la quatrième page.*)

Le Manitoba.

Mercredi, 7 Decembre 1892

## L'APPEL AU GOUVERNEUR-GENERAL

Nous avons, la semaine dernière, cité une partie de l'excellent plaidoyer de M. Ewart sur la question des écoles de Manitoba, et nous tenons aujourd'hui à rectifier une erreur qui s'est glissée dans les quelques lignes qui précédaient cette citation.

La décision du Conseil privé d'Angleterre ne porte que sur le premier paragraphe de l'article XXII de l'Acte de Manitoba, tandis que l'appel d'aujourd'hui est fait en vertu des dispositions du deuxième paragraphe du même article, ainsi que de celles du troisième paragraphe de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

Afin de metire nos lecteurs en mesure de se bien renseigner, nous citons en regard les articles correspondants de l'Acte de Manitoba et de celui de l'Amérique Britannique du Nord :

| ACTE DE MANITOBA | ACTE DE L'AMÉRIQUE B. DU NORD — *Education* |
| --- | --- |
| XXII. Dans et pour la province de Manitoba, la législature susdite peut exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation sujettes et conformes aux dispositions suivantes :— | 93. Dans chaque province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation, sujettes et conformes aux dispositions suivantes :— |
| 1. Rien dans ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré lors de l'union, par la loi ou la coutume, à aucune classe particulière de personnes dans la province, relativement aux écoles séparées (denominational). | 1. Rien dans ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré lors de l'union, par la loi, à aucune classe particulière de personnes dans la province, relativement aux écoles séparées (denominational). |
| | 2. (Paragraphe relativement au Haut et au Bas-Canada, aujourd'hui Ontario et Québec, maintenant dans chacune des deux provinces, les écoles séparées en faveur des minorités protestante et catholique). |
| 2. Il pourra être interjeté appel au gouverneur-général en conseil de tout acte ou décision *de la législature de la province* ou d'aucune autorité provinciale, affectant aucun des droits de la minorité protestante ou catholique romaine des sujets de Sa Majesté relativement à l'éducation. | 3. Dans toute province où un système d'écoles séparées ou dissidentes existera par la loi lors de l'union, ou sera subséquemment établi par la législature de la province, il pourra être interjeté appel au gouverneur-général en conseil de tout acte ou décision d'aucune autorité provinciale affectant aucun des droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine des sujets de Sa Majesté relativement à l'éducation. |
| 3. Dans le cas où il ne sera pas décrété telle loi que, de temps à autre, le gouverneur-général en conseil jugera nécessaire pour donner suite et exécution aux dispositisons de la présente section, ou dans le cas où quelque décision du gouverneur-général en conseil, sur appel interjeté en vertu de cette section ne serait pas mise à exécution par l'autorité provinciale compétente,—alors et en tout tel cas, et en tant seulement que les circonstances de chaque cas l'exigeront, le parlement du Canada pourra decréter des lois propres à y rémédier pour donner suite et exécution aux dispositions de la présente section, ainsi qu'à toute décision rendue par le gouverneur-général en conseil sous l'autorité de cette même section. | 4. (Cet article de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord est le même que l'article 3 de l'Acte de Manitoba, vis-à-vis). |

Rien dans cette partie de la constitution ne confère au Conseil privé d'Angleterre, ni à aucun autre tribunal, le pouvoir de déterminer les droits des minorités relativement à l'éducation ; et la décision rendue en Angleterre n'a été qu'incidemment provoquée par la cause de Barrett *vs* la cité de Winnipeg—cause qui, il ne faut pas l'oublier, a été décidée unanimement dans un sens par la Cour suprême du Canada, puis en sens contraire par le tribunal anglais.

La seule autorité à qui l'on doit s'adresser et qui seule a le droit d'intervenir et d'apporter un remède, s'il y a lieu, est celle du gouverneur-général en conseil.

Le deuxième paragraphe de l'article XXII, le l'Acte de Manitoba, permet un appel de tout acte ou décision de *la législature de la province* ou d'aucune autorité provinciale affectant aucun des droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine des sujets de Sa Majesté, relativement à l'éducation

En comparant ce paragraphe avec le troisième de l'acte fédéral, on remarque une amplification, car non-seulement il est pourvu à un appel de tout acte ou décision d'aucune autorité provinciale ; mais même de tout acte ou décision de la législature de la province.

Un autre point à noter : l'appel est permis sur tout acte ou décision affectant les droits et privilèges *relativement à l'éducation*, tandis que dans le premier parapraphe, dans l'un comme dans l'autre des deux actes constitutionnels, il n'est question que des écoles séparées ou dissidentes, avec cette différence que dans l'Acte de Manitoba, les écoles qui existaient par la coutume devaient être maintenues tout comme celles qui pouvaient y exister par la loi.

Que dire maintenant du troisième paragraphe de l'article 93 de l'acte fédéral, qui autorise l'appel dans le cas où " dans toute province où un système d'écoles séparées ou dissidentes existera par la loi, lors de l'union, *ou sera subséquemment établi par la législature de la province*,—il pourra être interjeté appel, " etc. ?

Un système d'écoles séparées ou dissidentes a été établi par la législature de notre province, après l'union, et y a été maintenu de 1871 à 1890. C'est encore là un point qui n'a pas été considéré par le Conseil privé d'Angleterre ; mais qui doit faire le sujet de notre appel au gouverneur-général.

Encore une fois, la décision du Conseil privé ne porte que sur le premier paragraphe de chacun des articles et n'empêche ni n'affecte l'appel au gouverneur-général.

## LA PROHIBITION

Lors des dernières élections provinciales, l'électorat a été appelé à se prononcer sur la prohibition absolue de la fabrication et de la vente de toutes liqueurs spiritueuses ; et l'immense majorité s'est portée en faveur de ce projet.

Le gouvernement Greenway ayant à répondre à un grand nombre de requêtes demandant ce remède radical contre l'abus de l'usage des liqueurs, n'a pas osé se prononcer et a préferé attendre la décision populaire. C'était une tactique assez ingénieuse. Mais va-t-on donner suite à cette expression de l'électorat, qui, soit dit en passant, a été donnée sans beaucoup de réflexion, par des électeurs plutôt anxieux du succès de leurs candidats que de la cause de la tempérance ?

Que va donc faire le gouvernement Greenway ?

Notre confrère du *Free Press*, de Winnipeg, semble n'être pas prêt à accepter une loi radicale et de prohibition absolue ; il suggère même de mettre à l'étude un système en vogue en Suède, pour contrôler la vente des liqueurs, système connu sous le Gothenburg, du nom de la ville où il a été mis en vigueur pour la première fois.

Le système Gothenburg consiste à retirer des particuliers toute license pour la vente des liqueurs et de confier ce trafic à des compagnies. Les profits résultant de ce commerce vont à l'état, ou à la corporation municipale qui accorde la license. La compagnie ne prend sur ces profits qu'un intérêt convenu sur sa mise de capitale. Il n'y a pas dans la maison, de ces comptoirs et de ces étalages attrayants pour capter l'attention du client. On n'y voit non plus ni bouteilles, ni flacons, ni carafons, ni verre, enfin, rien pour tenter, ni donner la soif à celui qui est exposé aux abus.

Le directeur de l'établissement et ses employés n'étant pas intéressés à écouler une marchandise qui ne rapporte aucun profit, et par fois beaucoup de désagrément, ne font aucun effort pour en encourager le débit. Ils préfèrent même donner toute autre consommation sur laquelle ils prélèvent des profits qui restent à la maison.

Avant d'en venir à adopter une mesure aussi radicale et si peu pratique que celle de la prohibition absolue, ne vaudrait-il pas mieux essayer ce qui se pratique ailleurs, avec avantage, assure-t-on ?

## L'OPINION DE M. J. S. EWART, C. R.

De passage à Toronto en revenant d'Ottawa, M. J. S. Ewart, conseil de la Reine et l'avocat distingué de notre cause des écoles, a eu occasion de parler du sujet important qui l'occupe en ce moment.

" Que pensez-vous, lui a demandé un journaliste, de la nouvelle allant à dire que le gouvernement de Manitoba n'entend pas se faire représenter devant le conseil privé ? "

" La décision du conseil privé, a-t-il répondu, n'a absolument rien à faire avec la question telle qu'elle est posée maintenant devant le gouverneur-général en conseil. L'acte des écoles a été déclaré constitutionnel par la plus haute cour du pays, et aucune juridiction ne peut venir à l'encontre de cette décision succinte du parlement impérial. Mais le gouvernement fédéral s'est réserve le pouvoir, par la constitution de la province de Manitoba, d'intervenir dans les actes de la législature. Il n'y a donc conséquemment aucune intervention avec la constitution de Manitoba, puisque le gouvernement féderal exerce un droit que cette constitution même lui garantit.

C'est un fait connu que les auteurs de l'acte de Manitoba n'ont pas voulu lui accorder le contrôle absolu sur les matières de l'éducation. Les protestants et les catholiques, en 1890, se partageaient à peu près également la province. Il était, par conséquent, aussi important pour les deux factions religieuses qu'un certain contrôle fut exercé sur la législature du pays.

Les protestants auraient invoqué l'exercice de ce droit de pression par le parlement fédéral, si les catholiques eussent voulu les incommoder ; pourquoi ne veulent-ils pas permettre aux catholiques de recourir aux mêmes moyens auxquels ils eussent eu recours en de pareilles circonstances ?

" Les droits qu'avaient les catholiques en 1870 n'ont pas été détruits ; ils existent encore dans la constitution et on ne peut ni honnêtement ni légalement les méconnaître. Je suis convaincu que la minorité, au Manitoba, a droit à la même protection qu'à Québec et Ontario. Il est puéril sinon absurde de prétendre que si les lois constitutionnelles sont mises en vigueur, les droits constitutionnels sont violés. Ce que veulent les catholiques, en somme, n'est rien autre chose que l'observance des clauses de la constitution qui leur garantit la sauvegarde de leur croyance religieuse.

" Qu'entendez-vous faire, lui a-t-on encore demandé, si le gouvernement persiste dans son intention de ne pas se faire représenter lors de la discussion de cette importante question ?

" L'abstention du gouvernement me guidera dans la ligne de conduite que j'entends me tracer. Tout ce que je prétends faire est de faire soumettre au parlement par le gouverneur en conseil la question en litige. Si l'on ne fait pas d'opposition à cela, ma tâche alors sera singulièrement facile à régler."

## LE NOUVEAU CABINET FEDERAL

Sir John Thompson vient de former son cabinet qui sera constitué comme suit :

Premier et Ministre de la Justice—Sir John Thompson ;
Ministre du Commerce—Hon. McKenzie Bowell ;
Finances—Hon. G. E. Foster ;
Postes—Sir A. P. Caron ;
Secrétaire d'Etat—Hon. John Costigan ;
Marine et Pêcheries—Hon. C. H. Tupper ;
Chemins de fer et canaux—Hon. John Haggart ;
Travaux Publics—Hon. J. A. Ouimet ;
Milice—Hon. J. C. Patterson ;
Intérieur—Hon. T. M. Daly ;
Agriculture—Hon. A. R. Angers ;
Président du Conseil Privé—Hon. W. H. Ives ;
Ministres sans portefeuilles—Sir John Abbott, Hon. Frank Smith, Hon. John Carling ; contrôleur des douanes, Hon. C. Wallace ; sollicitéur général, Hon. J. J. Curran ; Hon. J. F. Wood, contrôleur du Revenu de l'Intérieur.

Les ministres prêtent serment aujourd'hui. L'hon. M. Chapleau devient gouverneur de Québec ; il a dû être assermenté aujourd'hui.

Comme en peut le voir par la liste ci dessus, trois titres nouveaux sont créés. Ce changement est fait en vertu d'un acte passé il y a quelques années déjà.

## Nouvelles Politiques

Le parti libéral d'Ontario commence à s'alarmer du fait que plusieurs de ses membres se déclarent ouvertement en faveur de l'annexion aux Etats-Unis. Samedi, le 22 novembre dernier, l'association libérale de Norfolk-Sud, s'est déclarée unanimement en faveur d'une union politique avec nos voisins. Si pareille démonstration avait lieu dans la province de Québec, quel scandale ce serait ! Que l'on ne vienne pas nous accuser de manquer de loyauté, lorsque le premier pas vers l'annexion est fait par les *loyaux* sujets de Sa Majesté, dans la si *loyale* province d'Ontario. Et le *Globe*, le grand organe des libéraux, dit que la politique fiscale conservatrice est la cause du mécontentement. Belle excuse, n'est-ce pas, pour vendre son pays ?

∴

A Montréal, la semaine dernière, le grand Parc Sohmer était rempli d'une foule considérable pour entendre discuter l'annexion, l'indépendance, la fedération impériale et le *statu quo*. La masse de ceux présents appelé à se prononcer, a déclaré préferer l'indépendance, au cas d'un changement de la constitution. Ceci n'est-il pas plus raisonnable et surtout plus patriotique que la conduite des libéraux de Norfolk-Sud ?

∴

La nomination a eu lieu hier dans le comté de Soulanges ; les candidats sont M. Bain et le Dr Bourbonnais.

∴

Le parlement anglais se réunira le 31 janvier prochain. La question du Home Rule en Irlande fera le principal et le plus important sujet du débat.

∴

La contestation de M. Savard, à l'élection de Chicoutimi, est renvoyée, et M. L. G. Belley conserve son siège aux Communes.

∴

L'hon. M. Greenway aurait dit que la législature provinciale serait convoquée pour le 26 janvier prochain.

## EN FRANCE

La guerre du Dahomey est maintenant terminée. Le général Dodds, qui a conduit la campagne avec succès, suggère de partager le territoire en trois provinces, donnant à chacune d'elle un gouverneur choisi parmi les naturels, sous la suprématie d'un gouverneur-général français, à Porto-Nono.

Le président Cornot, après s'être consulté avec Floquet, président de la chambre et Leroyer, président du sénat, a chargé Brisson de former un cabinet ; mais ce dernier n'a pas réussi.

C'est Ribot qui a été appelé et son cabinet est formé. Hier les nouveaux ministres étaient occupés à preparer leur programme.

Constant est, dit-on, l'auteur des dénonciations au sujet de l'affaire du canal de Panama. C'est lui qui a livré copie des lettres du baron de Rimach, qui ont causé le scandale et entraîné la chute du cabinet Loubet. Constant veut remplacer Carnot.

Brisson, s'il avait réussi, était déterminé à faire la lumière sur les tripotages de Panama.

La famille de Reinach consent à l'autopsie du cadavre du baron.

Plusieurs témoins assignés à comparaître devant la commission d'enquête sur les affaires du canal ont refusé de se rendre, entr'autres, Charles de Lesseps, Marius Fontaine et le baron Cotta.

On met tellement d'entraves à cette enquête qu'on ne croit pas pouvoir en obtenir le résultat attendu Toutes les influences possibles sont mises en jeu pour protéger les coupables.

Voici la liste des journaux qui ont reçu des sommes importantes de la compagnie du canal.

| | Francs |
| --- | --- |
| *Le Petit Journal* | 300,000 |
| *Le Télégraphe* | 120,000 |
| M. Zezienski, directeur du *Télégraphe* | 120,000 |
| *Le Matin* | 50,000 |
| *Le Gaulois* | 15,000 |
| M. Meyer, directeur du *Gaulois* | 30,000 |
| *Le Radical* | 100,000 |
| Le sénateur Magnier, directeur de *l'Evénement* | 50,000 |
| M. Patinot, directeur du *Journal des Débats* | 40,000 |

Ce dernier journal nie avoir reçu de l'argent ; les autres gardent le silence.

Les membres royalistes de la chambre se sont réunis et ont résolu de presser le comité de la chambre de demander les pouvoirs nécessaires pour faire l'enquête la plus complète.

## EN ALLEMAGNE

Il est à peu près certain que la loi expulsant les Jesuites de l'Allemagne va être rappelée, le gouvernement n'offrant aucune opposition à cette mesure de justice. C'est un bel exemple donné par un pays protestant, pendant que les pays soit disant catholiques et pronant la liberté, persécutent la religion et ses ministres.

La maladie dont souffre constamment l'emperreur cause des inquiétudes. On prétend qu'il est comme l'était son père, affecté d'un cancer, qui ne peut manquer de causer sa mort à une époque plus ou moins rapprochée.

Les dires et les critiques de Bismark causent des ennuis à l'empereur, qui l'accuse de trahison. L'ex-chancelier doit, dit-on, rentrer dans la politique active.

## Nouvelles Religieuses

Demain, 8 décembre, fête de l'Immaculee Conception. D'obligation.

Le cardinal Charles-Martial-Allemand Lavigerie est mort et a été inhumé dans la cathédrale de Carthage, dans un tombeau béni il y a quelque temps par le cardinal lui-même. Il était l'apôtre des nègres et travaillait sans cesse à l'abolition de l'esclavage.

Le Dr Vaughan, archevêque de Westminster et primat d'Angleterre, sera fait cardinal à l'occasion du jubilé épiscopal de Léon XIII.

Le nouveau général des Jésuites, le Très Rév. Père Martiu, a laissé Loyola pour se rendre à Rome, où il doit demain avoir une audience avec le Saint-Père.

Mgr Bégin, coadjuteur de Son Eminence le cardinal Taschereau, part le 14 courant pour aller à Rome représenter Son Eminence aux fêtes du jubilé du Pape. Monsignor Gagnon et MM. les abbés Casgrain accompagnent Mgr Bégin.

## ELECTIONS MUNICIPALES

Voici le résultat des nominations municipales, hier :

VILLE DE SAINT-BONIFACE

Maire—M. J. Lecomte (accl.)
*En nomination*—Conseillers—Quartier No. 1—MM. Lauzon, Kéroack, Lamontagne, D McAnnany.
Quartier No. 2—MM. Soucy, Lauzon, Milord, D. Senez.
Quartier No. 3—Dr Lambert, MM T. Pelletier, E. Guilbault, A. Gauvin.
Quartier No. 4—MM. A. F. Martin, S. Gaudaur, E. R. Lloyd, P. F. Deschambault.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE.

*En nomination* — Préfet — V. Mager et Joseph Riel.
Conseillers — Alex. Riel, Henry Bach, Chs Genthon, Dan. Carrière, de Saint-Vital, Moïse Racette, Pierre Dumas.

A WINNIPEG.

*En nomination*—Maire—T. W. Taylor, Joshua Calloway, C. R. Wilkes.

MUNICIPALITÉ DE TACHÉ

Candidats à la préfecture—MM. Napoléon Prince et Léonide Goulet.
Quartier No. 1—Hector Lapointe et Thomas Ramsay, candidats.
Quartier No. 2—Médéric Gendron, élu.
Quartier No. 3—Geo. Lecland et Maxime Dufaux, candidats
Quartier No. 4—Jean Louis Richard, élu.
Quartier No. 5—Simon Savoie, élu.
Quartier No. 6—David Chalmers, élu.

## EXCURSIONS DANS LES PROVINCES DE L'EST

Nous recevons la lettre qui suit de l'agent général des passagers de la Compagnie Canadienne du Pacifique, avec prière de la publier dans notre journal :

Cie du chemin de fer Canadien du Pacifique,
Bureau de l'agent général des passagers.
Winnipeg, 10 novembre 1892.

Au rédacteur en chef du journal *Le Manitoba*.

CHER MONSIEUR,—J'ai le plaisir de vous annoncer que nos Excursions annuelles aux provinces de l'Est—les septièmes—commenceront le 28 novembre courant, pour se continuer jusqu'au 31 décembre prochain.

Le prix du passage, sera le même que celui des années précédentes et nous avons lieu d'esperer que ce privilège permettra à un grand nombre de citoyens d'aller faire une visite à leurs amis dans ces provinces.

Lorsqu'ils reverront leurs anciennes paroisses, il est à espérer que les excursionnistes feront tout en leur pouvoir pour induire le plus grand nombre possible de cultivateurs à venir s'établir au milieu de nous.

Nous avons déjà contracté une dette de gratitude envers ceux qui dans le passé nous ont aidé dans l'œuvre de la colonisation ; car c'est dû à leurs efforts que nous avons pu tourner de notre côté le courant de l'immigration, courant qui est aujourd'hui un succès, et qui, j'en ai l'espoir, nous permettra d'établir avant longtemps toutes les terres disponibles.

Nous ne pouvons arriver à ce résultat qu'avec la continuation de leurs efforts dans ce but ; et si nous travaillons d'un commun accord, nous pourrons y réussir, sinon de suite, du moins de manière à assurer une augmentation considérable l'année prochaine sur l'année qui va bientôt finir.

Nous mettons notre confiance en eux et leur demandons de dire un " bon mot " sur notre pays pendant qu'ils visitent, soit les provinces de l'est ou les pays de l'Europe. Qu'ils fassent savoir que nous avons place ici pour tous, et qu'en quelques années seulement, les nouveaux venus auront amélioré leur position dans des conditions plus avantageuses pour leur bien-être, et avec moins d'efforts et de travail que dans le pays qu'ils habitent actuellement.

Chaque excursionniste devra faire un effort de ramener avec lui ceux qui désirent venir, afin de leur servir de guide et leur aider à se fixer et pour qu'ils ne se trouvent pas trop dépaysés en arrivant ici.

Afin d'obtenir ce résultat, on ne doit pas manquer de prendre ses billets par la voie du Pacifique Canadien, car ceux qui viendraient avec les excursionnistes ne pourraient venir par aucune autre route avec les mêmes avantages ; nos prix de passage étant beaucoup moins élevés que ceux chargés par les autres compagnies.

Merci des efforts que vous avez faits dans le passé et de votre co-opération à l'avenir.

Votre tout dévoué,
ROBT. KERR.

## Correspondance

### MUNICIPALITE DE ST-BONIFACE

#### Aux Electeurs

MESSIEURS,—Ayant été mis en nomination comme candidat à la position de préfet de votre municipalité, je n'ai consenti à accepter que sur les instances d'un grand nombre d'électeurs les plus influents, ne voulant pas refuser de rendre service à mes concitoyens, ayant d'ailleurs de grands intérêts à sauvegarder en même temps que les vôtres.

Soyez convaincus, que comme par le passé, je ne manquerai pas de faire mon devoir en pratiquant la plus sévère économie et en diminuant, autant que possible, les dépenses municipales.

Je compte donc sur l'appui de tous mes amis, de tous ceux qui désirent l'économie et la bonne administration.

Votre tout dévoué,
VICTOR MAGER.
Saint-Boniface, 7 décembre 1892.

## Choses et Autres

Un tremblement de terre a eu lieu à La Union, San Salvador, Amérique du sud et a été la cause de plusieurs pertes de vie.

Il est de nouveau question du choix de l'hon. Edward Blake au poste de chef du parti Irlandais à la chambre des communes d'Angleterre.

L'élevage des bestiaux au Nord-Ouest canadien prend des proportions considérables depuis quelques années Il y a actuellement dans les ranches 375,000 têtes de bétail dans les trois districts d'Aberta, Assiniboia et Saskatchewan, pendant qu'on en comptait guère plus de 150,000 en 1885.

On prête au gouvernement Russe le projet d'imposer un droit sur l'exportation des grains. Faites, M. le Czar, nous vendrons les nôtres à un prix plus élevé.

Les loups font de grands ravages en Russie cette année, et s'attaquent non seulement aux animaux domestiques, mais même à l'homme qui ose le braver. Pauvre peuple Russe, pris par la peste des Juifs, la disette et la famine, mangé par les loups et exposé à une excursion forcée en Sibérie, combien il doit être heureux sous le gouvernement paternel du Czar, toujours en danger d'être lui-même assassiné.

Le *Moosomin Courrier*, journal fanatique, vient de disparaître. C'est cette feuille qui disait un jour qu'il fallait dans ce pays, n'être qu'un seul peuple parlant la langue anglaise et pratiquant la religion protestante. Le fanatisme n'empêche donc pas de mourir !

M. l'abbé Morin est passé ici la semaine dernière, revenant de Saint-Albert avec trois délégués de Kansas et dix du Dakota, tous venant visiter le pays dans le but de s'y fixer et d'y emmener leurs amis. Trois des délégués sont polonais, les autres canadiens-français. C'est le cinquième voyage que fait M. Morin, de Montréal à Saint-Albert.

## MARIAGES

MONDOR-VÉZINA—Le 22 novembre dernier, à Lorette, M. Joséphat Mondor, fils aîné de M. Eusèbe Mondor, conduisait à l'autel Demoiselle Victoria Vezina, fille unique de M. J. Bte Vézina. La bénédiction nuptiale a été donnée par le Rév. M. Dufresne, curé de Lorette.

LAMOUREUX-DUFORT—Le même jour, M. Octave Lamoureux à Melle Eva Dufort, de l'Ile des Chènes.

## DECES

CHARETTE—A Saint-Norbert, le 17 novembre dernier, à l'âge de 74 ans, Dame Marie Gosselin, épouse de M. Joseph Charette.

CARRIÈRE—En cette ville, le 4 courant, à l'âge de 63 ans, 4 mois et 23 jours, M. François Carrière. Les funérailles ont eu lieu hier à la cathédrale.



ON RECEVRA à ce bureau, jusqu'à Jeudi, 15 Décembre, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription : "Soumission pour appareil de chauffage à circulation d'eau chaude, à Port Arthur, Ont.," pour la construction d'un appareil de chauffage à circulation d'eau chaude dans les bureaux publics de Port Arthur, Ont.

On pourra voir les plans et les devis, obtenir des formules de soumission et toute information nécessaire en s'adressant à ce département, ainsi qu'au bureau du surveillant des travaux à Port Arthur, Ont., à partir du Jeudi, 1er Décembre.

On ne prendra en considération que les soumissions faites sur les imprimes fournis et signées de la main des soumissionnaires.

Un chèque de banque accepté, payable à l'ordre du Ministre des Travaux Publics, et équivalant à cinq pour cent du montant total devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse le contrat ou ne termine pas les travaux entrepris, il sera remis si la soumission n'est pas acceptée.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

E. F. E. ROY,
Secrétaire.
Département des Travaux Publics,
Ottawa, 30 Novembre 1892.
2i 7-12-92

—AU—

MAGASIN BLEU!

AU MAGASIN BLEU!

AU MAGASIN BLEU!

Enseigne Etoile Bleue !

La foule continue de prendre avantage du Stock de MM. Chabot & Cie, d'Ottawa, acheté à **53 Cts dans la piastre** et vendu ici au même prix.

ENCORE A VENDRE!

100 paires Pantalons, valant $2.25 pour $1.25.
50 Habillements de Tweed, valant $13.50 pour $6.50.
50 Habillements noirs, valant $14.50 pour $8.00.

Remarquez ! Remarquez ! Remarquez !

250 Pardessus pour garçons avec collerettes, valant $9.50 pour $5.50.
250 Habillements pour enfants, noirs et de couleurs, A MOITIE PRIX.

Venez Voir ! Venez Voir ! Venez Voir!

FOURRURES ! FOURRURES ! FOURRURES !

100 Casques de Moutons de Russie, valant $6.00 pour $3.00.
50 Casques de Seal, première qualité, valant $16.50 p. $10.00.
50 Pardessus d'Ours de Sibérie valant $25.00 pour $15.00.
Casques en Moutons de Perse, première qualité, aussi à moitié prix.

AU MAGASIN BLEU!

Enseigne Etoile Bleue !

RUE :-: PRINCIPALE,

—— WINNIPEG. ——

A. CHEVRIER.

La Cie " Western Coal"
(LIMITEE.)

SEULE AGENT DU CELEBRE

CHARBON SCRANTON.

Bureaux, 391 Rue Main,
WINNIPEG.
jno 23-11-92

CIE DE LA BAIE D'HUDSON.

A Propos de Modes !

Y a-t-il une personne qui ne prenne pas plus ou moins d'intérêt à la mode et à ses caprices. Connaissez-vous une méthode plus facile de se tenir au courant de ses variations que de consulter le bulletin des modes de Butterick que nous expédions gratis ; c'est un bon conseiller. Envoyez-nous vos noms et adresse au long et nous vous enverrons par la malle les deux bulletins chaque mois. C'est gratis. Nous sommes les seuls agents à Manitoba des patrons de Butterick.

Nos amis Canadiens-français s'intéressent plus au Jour de l'An qu'à Noel, mais c'est un fait reconnu qu'ils compensent pour cette perte par l'enthousiasme avec laquelle ils célèbrent le Jour de l'An. Ce n'est pas une bonne politique que de retarder ses achats du Jour de l'An, car vous perdez le choix, et les acheteurs de Noel ont l'avantage.

Nous offrons cette année un immense choix de marchandises pour les fêtes, articles de fantaisie, articles en peluche et en cuir, plaqués, fourrures et lingerie pour messieurs. Vous connaissez notre département d'épiceries. Il est toujours digne de mention, tant pour la qualité des marchandises que pour la modicité des prix. Nous avons cette année pour les fêtes des objets du plus haut choix, les meilleurs qui aient jamais été offerts ici. Le département des liqueurs est au complet. N'oubliez pas les magasins de la

CIE DE LA BAIE D'HUDSON

Winnipeg.

### LES JEUNES

Un petit coin pour les jeunes, s'il vous plaît.

C'était fête pour nous, dimanche dernier.

Joseph et Gustave nous avaient invités chez leur père, l'ami et le protecteur de la jeunesse.

Nous étions onze.

Il s'agissait de fêter le succès d'un confrère qui vient d'endosser la toge de Thémis.

Charles-Henri, le héros de cette fête, était radieux.

Lui qui est maintenant le défenseur de la veuve et le protecteur de l'orphelin, n'a plus de limite à ses aspirations.

L'enthousiasme n'est-il pas le partage de la jeunesse ?

D'ailleurs, nous sommes au temps des projets, des illusions même.

Pourquoi se priver, lorsque l'on a à sa disposition tous les matériaux nécessaires pour bâtir des châteaux ......en Espagne ?

Aussi, nous en avons bâti dimanche !

L'exemple a été contagieux.

Cependant, nous étions sérieux ; du moins, nous avons cru l'être.

Elie et Eugène ne partageaient pas notre enthousiasme et nos illusions.

Ils ne bâtissent pas, eux.

Tous deux sont aussi avocats, mais ils ne plaident que devant le Juge Suprême, et les bonnes causes.

Les autres, oui, les autres : deux futurs avocats, un philosophe, un, non, deux financiers, dont l'un avec assurance, un qui fait de l'esprit et qui en débite, un autre qui aussi en a et en donne la preuve ; enfin, un indiscret qui aspire à dire toutes les nouvelles dans les gazettes et à en faire même au besoin.

N'est ce pas que nous étions une belle et bonne société de jeunes gens ?

Quel malheur que nous n'ayions pas un cercle, un institut, quoi ! où nous pourrions nous amuser, nous instruire et pratiquer cette belle éloquence dont nous avons tous donné preuve dimanche soir.

Avant de finir, tous nous devons des remerciements à nos hôtes pour cette belle soirée.

ALEXANDRE.

### PERSONNEL

M. L. O Bourget, de Régina, et son fils, sont au Clarendon.

MM. L. R. Bourbeau et D. O. Legendre, de Victoriaville, P.Q., sont à l'hôtel Manitoba, Winnipeg.

M. Charles-Henri Royal a été admis membre du barreau de Manitoba, et assermenté samedi dernier en présence des juges de la Cour du Banc de la Reine. Nos félicitations.

M. Marius Dubois, ancien élève de l'école d'agriculture de Grignon, France, est arrivé à Saint-Boniface la semaine dernière, et doit partir pour aller passer l'hiver à Saint-Louis de Laugevin, Saskatchewan.

Un des fils de M. Kenneth McKenzie, ex-député de la division de Lakeside, est en traitement à l'hôpital de cette ville.

M. Herman Martineau, agent des sauvages aux Narrows, Lac Manitoba, est en cette ville.

MM. E Guilbault, H. Béliveau et J. P. Prud'homme, partent demain pour une promenade de quelques semaines aux Etats-Unis et dans la province de Québec.

A l'occasion du 20ième anniversaire de la fondation du journal le *Free Press*, de Winnipeg les employés de l'établissement, présentaient la semaine dernière à leur directeur, M. W. F. Luxton une adresse et un riche paletot en fourrures. Le journal dont M. Luxton est l'âme fait honneur à l'Ouest Canadien. Il n'y a pas peut être de journal mieux renseigné, plus impartial aujourd'hui dans tout le Canada.

Les vieux citoyens de Saint-Boniface disparaissent rapidement. Hier encore on conduisait au cimetière un d'eux, M François Carrière. Malade, depuis plusieurs années, sa mort bien que prévue n'a pas laissé que d'affecter ses amis, et ils sont nombreux. M. Carrière est né à Saint-Boniface, il y a plus de 63 ans. C'était un des plus vieux natifs de la localité. Il était le frère de MM. Roger, Alexandre et François Carrière, et de Mesdames Roger Marion et Macdonald. Nous leur offrons nos condoléances.

## Chronique Locale.

—Nous jouissons d'une belle température depuis le commencement du mois.

—La neige de novembre nous a donné de beaux chemins, à la campagne surtout.

—Remenyi, le célèbre violoniste, donnera des concerts à Winnipeg les 11 et 12 courant, au théâtre Bijou.

—Vendredi soir, la Synagogue des Juifs, à Winnipeg, a été détruite par le feu. Rien à l'intérieur n'a été sauvé.

—M. le conseiller Lauzon a acheté la grande propriété située au coin nord est de l'avenue Taché et de la rue Dumoulin.

—Demain, fête de l'Immaculée Conception étant d'obligation, le bureau de poste ne sera ouvert que pour l'arrivée et le départ des malles.

—Vu le manque d'argent dans les campagnes par le bas prix qui est payé pour le grain, M. C. A. Gareau a décidé de faire une réduction générale sur toutes ses marchandises, tels que capots et casques en fourrure, habillements, pantalons et capots motonnés et drap de castor, ainsi qu'un assortiment considérable de tweeds dans tous les goûts et valeur.

—Avez-vous besoin d'un habillement ou d'un pardessus, achetez à la verge le tweed qu'il vous faut chez C. A. Gareau, 324 rue Principale. Le tout sera taillé gratis.

—Dans toutes les imitations du Myrtle Navy que l'on a essayées jusqu'à ce jour, l'on s'est servi d'un tabac de qualité inférieure, ou l'on a fait une palette d'un poids inférieur. Ce dernier défaut échappe à l'attention souvent, et le consommateur s'étonne de dépenser plus de tabac qu'auparavent. Le Myrtle Navy a trois palettes à la livre et chaque palette est soigneusement pesée.

—Pour une bonne chemise blanche ou de couleur ainsi que de jolies et bonnes cravates dans les derniers goûts, gants, mitaines, corps et caleçons à très bas prix, il faut toujours aller chez C. A. Gareau, 324 rue Principale.

—Plusieurs cultivateurs ont déjà apporté des peaux vertes à la tannerie de M. Hamelin, à Saint-Boniface. M. Hamelin a commencé à tanner et a obtenu des résultats satisfaisants. Le cuir qu'il produit est d'excellente qualité et ne peut que donner satisfaction. Ceux qui ont des peaux à vendre ou à faire tanner, feraient bien de les apporter. C'est l'intention de M. Hamelin de tenir sa tannerie constamment en opération, pourvu que le public lui donne l'encouragement qu'il en attend.

## Chronique de la Province.

*Sainte-Anne des Chênes,*

5 décembre—La fromagerie de M. Barré, à Royal, a été transportée à Sainte-Anne la semaine dernière, et des ouvriers, sous la direction de M. Migneault sont à la reconstruire. Le but de MM. Barré et Migneault est de fabriquer du beurre et du fromage. Cette double fabrication contribuera à développer l'industrie laitière, qui a eté pour notre paroisse une source de revenus considérables et de prospérité.

—Les patrons de notre fromagerie ont profité de l'anniversaire de la naissance de M. Théo. Paré pour lui présenter un superbe cadeau, comme témoignage d'amitié et de reconnaissance pour tous les services qu'il leur a rendus depuis plusieurs années comme secrétaire-trésorier de l'association. L'hospitalité si bien connue de notre populaire député nous dispense de dire que cette fête a été tout à fait agréable et cordiale.

—Notre bazar commencera mardi, le 3 janvier et durera trois jours. L'élection, qui se fera entre Delle Magdeleine Grouette et Delle Emma Taillon, promet d'être chaudement disputée. Les partisans des deux candidates déploient un zèle et une activité qui est d'un bon augure pour le résultat pécuniaire du bazar. Nos amis des paroisses environnantes sont invités à patroniser notre bazar où ils trouveront des tables chargées de beaux et de nombreux objets.

—La séance donnée par les élèves du couvent aura lieu le 28 décembre prochain.

*Lorette,*

5 décembre—Samedi, 4 courant, a eu lieu la première séance du conseil dans la nouvelle bâtisse municipale ; les travaux sont maintenant terminés et la bâtisse fait honneur à M. Wm Neal, qui en est le constructeur.

—Demain la nomination des candidats à la préfecture et des conseillers. Si l'on en croit la rumeur, il y aura quantité d'aspirants.

—Les candidats qui ont été nom nommés pour le bazar et qui ont accepté sont maintenant à l'œuvre et pleins d'enthousiasme.

*Letellier,*

6 décembre—Un bazar a eu lieu la semaine dernière à Letellier, au profit de l'église. Les habitants de cette paroisse et ceux des environs ont voulu donner une nouvelle preuve de leur attachement à l'église, en venant en grand nombre prendre part à cette vente de charité. Grâce à leur empressement et à leur générosité, qu'on ne saurait trop louer, le chiffre des recettes s'est élevé jusqu'à $637 90. La plus grande partie de cette somme a été produite par l'élection pour laquelle les deux candidates, Melle Juliette Jutras et Melle Rosy Boiteau, ont déployé un même zèle et une égale activité. Aussi, tout en félicitant vivement Melle Jutras, l'heureuse gagnante de son beau succès, nous sommes heureux de pouvoir remercier sa digne rivale du dévouement et de l'esprit de sacrifice dont elle a fait preuve en consentant pour la seconde fois à courir les risques d'une élection. Nous remercions de même tous ceux qui ont prêté leur concours et apporté leur offrande à cette œuvre charitable, et nous demandons à Dieu de daigner bénir ces pieuses aumônes faites à son Eglise.

*Saint-Malo,*

3 décembre—Le bazar en faveur de notre église, s'ouvrira lundi, le 12 courant. Nous nous attendons à une grande affluence d'amis de Saint-Boniface et de nos paroisses françaises. Nous savons déjà que la charité aime surtout à s'exercer en faveur des jeunes, et de toutes les paroisses de cette partie de la province. Saint-Malo est la plus jeune. Elle n'aura pas tort, croyons-nous, d'invoquer son âge en cette circonstance.

*Sainte-Rose du Lac Dauphin,*

1er décembre—Plusieurs de vos lecteurs ont sans doute déjà entendu parlé de la colonie de la Rivière La Tortue, située au sud du lac Dauphin ; mais beaucoup n'en connaissent probablement pas l'histoire.

Il y a quelques trois ans, un certain nombre de cultivateurs de Saint-Vital, votre paroisse voisine de Saint-Boniface, se décidèrent à venir se choisir des terres dans la région du joli lac Dauphin, ayant à leur tête un homme énergique et intelligent en la personne de M Firmin Hamelin. L'exemple de ces premiers fut suivi par plusieurs autres et c'est ainsi que s'est formée la nouvelle paroisse de Sainte-Rose du Lac Dauphin, déjà composée d'une cinquantaine de familles,

Au moment où s'est fondé cette colonie, les arpentages n'étaient pas faits et chacun dût s'arranger à l'amiable et en bon voisin pour se placer. De grandes améliorations ont de suite été faites ; des maisons ont été construites et on a défriché une grande étendue de terrain, tout, avant de savoir précisément où était placé chaque colon, s'entend topographiquement.

A la demande du député de Provencher, M. A F. Martin, M.P.P., a été chargé l'an dernier, de faire cet arpentage tant désiré ; mais deux grandes difficultés s'élèvent aujourd'hui ; les lots, tels que pris par les colons, ne s'accordent pas avec les limites réglémentaires des arpentages, puis quelques-uns de ces lots sont sur des terrains réservés à la Compagnie de la Baie d'Hudson, etc. Enfin, des difficultés sinon insurmontables, du moins bien difficiles à régler.

Dernièrement une requête signée par les intéressés a été adressée à l'hon. Ministre de l'Intérieur pour demander protection, et que des mesures soient prises afin de ne pas déranger ces braves colons, après tous les sacrifices qu'ils se sont imposés.

—Nous avons également besoin d'un bureau de poste et nous avons lieu d'espérer qu'il ne se fera pas attendre.

—C'est le bon Père Magnan, O.M.I. qui demeure avec nous depuis le printemps, grâce à la sollicitude de Mgr Taché

—Il y a autour d'ici de bien belles terres et en quantité. Nous pourrions établir plusieurs centaines de familles à l'est et au nord-est de notre colonie actuelle. Bon terrain, du bois et de l'eau en quantité, sans excepter la prairie vierge.

UN GRAND ASSORTIMENT

# DE HARDES.

Tout le rez-de-chaussée de notre établissement est rempli de Hardes, et notre assortiment est sans rival en Canada. Nous pouvons prouver nos avancés à la lettre. Nous savons ce que nous disons. Il y a déjà quelques mois, quand le thermomètre marquait 90 degrés à l'ombre nous songions à nos pardessus et vêtements d'hiver qui remplissent actuellement nos tables d'étalage, attendant votre visite. Le résultat de nos efforts est que nous sommes mieux préparés pour notre commerce d'hiver que nous ne l'avons jamais été auparavant. Nous offrons

## HABILLEMENTS.

Dont la coupe, le goût ne peuvent se décrire sur une annonce. Pour $7.50 vous pouvez choisir sur une douzaine de patrons différents d'Habillements en Tweed. Pour $10 vous choisissez parmi des centaines d'habillements sans rivaux dans le pays, soit dans le commerce de gros ou de détail.

## PARDESSUS.

Notre grand succès durant la présente saison a été notre Ulster, croisé, avec ou sans capuchon. Il est en drap de Frise Irlandais ou Gallois, avec un large col. Couleurs—brun tan, gris et brun. Prix—$10, $12, $14 et $16. Ceux de $14 et $16 valent $25 ou $30 sur commande. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Pour $6.50 vous pouvez acheter un pardessus qui vous garantira du froid et vous habillera assez élégamment. De $9 jusqu'à $12 vous aurez votre choix sur un assortiment considérable en drap Meltons, de Castor, en Serge et en Tricot, les meilleurs qui soient jamais venus en cette province.

Cette semaine nous écoulerons notre assortiment d'habits pour enfants et jeunes garçons.

AVANTAGES RARES.

AU GRAND ASSORTIMENT DE

## HARDES DE WALSH

515 et 517 Rue Main.

VIS-A-VIS L'HOTEL-DE-VILLE,

WINNIPEG.

## VENTE ! VENTE ! VENTE !

D'ASSORTIMENT.

Pendant 60 Jours nous Vendrons les Chaussures

AU PRIX COUTANT.

Afin de diminuer l'assortiment :-:

:-: Avant de livrer possession.

WM. MCFARLANE,

434 Rue Main, - - - Winnipeg.

2m 30-11-92

## A VENDRE !

:o:

Une magnifique terre de 142½ acres dans la paroisse de Lorette, à ........ $3.50 par acre

A quelques arpents du monastère des RR. PP. Trappistes, dans la paroisse de Saint-Norbert, sur la Rivière-Rouge :

| | |
|---|---|
| 166 arpents pour........ | $1,000 00 |
| 159 arpents pour........ | 950 00 |
| 236 arpents pour........ | 1,200 00 |
| 127 arpents, avec maison, pour........ | 1,000 00 |
| 77 arpents, avec maison, pour........ | 550 00 |
| 200 arpents, avec maison, (lot voisin de l'église de Ste. Agathe), pour........ | 2,500 00 |
| 200 arpents en face de la ville de Morris pour........ | 1,000 00 |

TITRES TORRENS.

*Argent à prêter sur 1ère hypothèque.* *Examen de Titres (une spécialité.)*

J. LECOMTE, Notaire Public,

No. 387 Rue Main, - - - Winnipeg, Man.

1a 9-11-92

LES personnes qui désirent des informations au sujet d'annonces feront bien de se procurer une copie du "Livre des annonceurs" de 300 pages à $1.00 le volume. Expédié franco sur réception du montant ci-dessus. Ce livre est une compilation soignée du directoire des journaux américains, les plus en vogue ; donne la circulation de chacun, nombre d'informations au sujet des taux et autres questions se rattachant aux annonces. Adresser *Rowell's Advertising Bureau, 10 Spruce St. New-York.*

## Banque d'Hochelaga.

INCORPORÉE EN 1874.

| | |
|---|---|
| Capital autorisé - - - | $1,000,000 |
| Capital payé - - - - - | 710,000 |
| Fonds de Réserve - - - | 200,000 |

*Bureau Principal : MONTRÉAL.*

DIRECTEURS :

F. X. ST. CHARLES, ECR, Président.
R BICKERDIKE, ECR, Vice-Président.
CHARLES CHAPUT, ECR. D. ROLLAND, ECR.
A. E. VAILLANCOURT, ECR.
M. J. A. PRENDERGAST, Gerant.

AGENCES :

Winnipeg, Man. Trois-Rivières, P. Q.
Joliette, P. Q. Sorel, P. Q.
Valleyfield, P. Q. Vankleek Hill, Ont.
Abattoirs de l'Est, Montréal.

CORRESPONDANTS :

Londres, Ang., Clydesdale Bank (Limited).
Paris, France, Crédit Lyonnais.
New York, - National Park Bank.
Boston, - Third National Bank. National Bank of Redemption.
Chicago, - National Live Stock Bank.

17-8-92

## SPIRITUEUX ! !

GRAND ASSORTIMENT

— DE —

VINS, LIQUEURS ET CIGARES

— CHEZ —

SATISFACTION GARANTIE.

H. L. CHABOT,
477
Rue Principale
WINNIPEG.

SATISFACTION GARANTIE.

Le public en général est invité à visiter ce nouvel établissement où il trouvera un assortiment complet et varié de marchandises de première qualité.

Commandes par la malle sollicitées et expédiées promptement. 1a 10-8-92

LIBRAIRIE KEROACK,

547–RUE PRINCIPALE, WINNIPEG–547

— ET —

*Saint-Boniface, Rue Dumoulin.*

Livres, papeteries, images, tapisseries cadres, fournitures pour écoles et bureaux jouets, articles religieux et de fantaisie

EN GROS ET EN DÉTAIL.

Correspondance pour tout ce qui regarde le commerce de librairie et l'importation.

M. A. KEROACK.

LES BAINS TURCS, RUSSES ET électriques du Clarendon guérissent la toux, le rhume, le lumbago, les rhumatismes et toutes les affections dont l'homme est le triste héritier. Les bains du Clarendon sont les meilleurs du Canada, avec des professeurs spéciaux ; plongeons 17x14 ; eau de source pure tempérée. Pour dames tous les avant-midi. Billets $1.00 ; 6 billets pour $5.00. Shampoo, bain et plongeon, 50 cts. Une boutique de barbier est attachée à l'établissement. jno.

## P. BRAULT & CIE

Successeurs de Radiger & Cie

—IMPORTATEURS DE—

VINS, -:-
LIQUEURS
Et CIGARES

513 Rue Principale,

WINNIPEG

VIS-A-VIS L'HOTEL DE VILLE.

:0:

BONS VINS POUR

$1.50, $2.00, $2.50 le Gal.

Toutes nos marchandises sont également

A BAS PRIX.

A LA MAISON CANADIENNE-FRANCAISE !

## IMPORTATIONS :-: D'AUTOMNE ET D'HIVER !

**Pour Habillements sur Commande :**—Serges Noires Françaises et Anglaises ; Tweeds Anglais, Ecossais, Français et Canadiens ; Tweeds à Pantalons dans les patrons les plus nouveaux. Nos Etoffes pour PARDESSUS d'automne et d'hiver sont très variés et du meilleur goût.

Nous donnons une attention toute spéciale à ceux qui nous laissent une commande. **Et nos Prix sont des plus Moderes.**

DEPARTEMENT DES HARDES-FAITES :

Habillements en Tweeds Ecossais. Habillements en Tweeds Anglais. Habillements en Tweeds Canadiens. PANTALONS POUR TOUS LES GOUTS.

Confectionnant nous-mêmes nos marchandises nous pouvons assurer que quant au choix des patrons et prix rien ne laisse à désirer.

FOURRURES ! FOURRURES !

Nous avons reçu un assortiment varié de CAPOTS, CASQUES, GANTS ET MITAINES, ainsi qu'un assortiment considérable de VETEMENTS DE DESSOUS. Nos COLS ET COLLETS sont des mieux assortis.

*Tout Tweed Achete a la Verge sera Taille Gratis.*

UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLLICITÉE.

## C. A. GAREAU,

324 Rue Principale, Winnipeg,

A l'Enseigne des Ciseaux d'Or. Vis-a-Vis l'Hotel Manitoba.

## WM. BELL.

288

Rue Main, Winnipeg

AU COIN DE LA RUE GRAHAM, :-: :-:

:-: :-: VIS-A-VIS L'HOTEL MANITOBA.

NOUS AVONS ACTUELLEMENT TOUT CE QU'IL Y A DE PLUS NOUVEAU EN FAIT

**D'Etoffes a Robes, de Fantaisie, Cachemires, Serges,**

ETOFFES A MANTEAUX, SEALETTES.

Reçus,—Casques en Fourrure, Caps, Cache-nez, Pardessus, Collerettes, Vêtements en laine pour Dames.

LINGERIE POUR MESSIEURS.

CHEMISES ! UN CHOIX VARIE CHEMISES !

Lainages Epais. Aussi des Gants, des Mitaines, Mocassins.

PARDESSUS EN FOURRURE !

PARDESSUS EN FOURRURE !

*M. E. DENIS REPONDRA A LA CLIENTELE FRANÇAISE.*

**M. W BELL,** Maison Etablie en 1879.

chambre en s'appuyant aux murs d'une main tremblante.

" Et la voici décidée de rester vieille fille ! s'écria la mère. Si ce n'est pas une pitié ?... Tout ce qui nous restera de sa belle jeunesse, ce qui nous rappellera ce qu'elle était quand chacun nous félicitait de sa beauté, c'est à Michel que nous le devrons.

—Quoi ? demanda le père devenu soucieux.

—Va le voir par toi-même. C'est dans l'arrière-cuisine et ce n'est pas encore terminé. Tu as choisi ton jour pour expédier ce pauvre garçon

Quelques minutes plus tard, maitre Widmer était en tête-à-tête avec un tableau de chevalet où Betsy était peinte en buste. Il resta d'abord saisi de la parfaite ressemblance de ce portrait.

Oui, c'était bien la jolie figure de Betsy, son air doux et un peu triste. C'était bien la Betsy actuelle, et non pas la joyeuse et pimpante Betsy de l'été précédent. C'était la Betsy qui disait avec résignation : " Je resterai vieille fille."

Vieille fille, quel dommage !... Mais tout de même, quel talent il avait ce scélérat de Michel de montrer une figure, un air de tête, une expression comme si on les regardait dans un miroir !... Quelque chose encore plus fort que ce talent-là, ne serait-ce pas de rendre à la triste Betsy son vrai sourire des jours heureux ?... A cette idée, maitre Widmer se mit à rire lui-même, et les mains dans ses poches, fier d'être encore plus habile, plus malin qu'un artiste, il envoya du bout des lèvres un baiser au portrait de sa fille en méditant d'en empêcher la ressemblance.

......Deux mois plus tard, au repas des noces de Michel et de Betsy, le voisin Neukom dit à maître Widmer pour le taquiner :

" On ne croira plus à votre grand juron. Est-ce que vous n'avez pas peur aujourd'hui que le bon Dieu vous patafiole ? "

—Pas du tout, répondit en riant le maitre charpentier. Un artiste, c'est un vagabond ; mon neveu a pignon sur rue. Un artiste, c'est un paresseux ; mon neveu a des commandes d'ouvrage, comme vous dans votre partie et moi dans la mienne. Après tout, si le bon Dieu veut me patafioler, il en est toujours le maitre, pas vrai ; et je ne pourrais pas finir par un jour plus heureux que celui où j'ai rendu à ma fille sa gaieté d'autrefois.

S. Blandy.

# AGRICULTURE

## UNE OPINION A PROPOS D'INDUSTRIE LAITIÈRE

On demandait, il y a quelques semaines, à M. W. H. Gilbert, un des meilleurs lectureurs des Eats-Unis aux conventions agricoles (*Farmer's Institute*), d'où provenait la plus grande perte du cultivateur qui se livre à l'industrie laitière. Voici la réponse qu'il fit ; je la livre à la méditation des cultivateurs qui veulent véritablement tirer profit de leurs vaches :

" Cette perte provient des vaches de qualité inférieure. La plupart des cultivateurs ont un tiers de leurs vaches auxquelles ils payent rente ; un autre tiers de leurs vaches rapporte juste assez pour payer la nourriture qu'elles consomment, et il n'y a qu'un tiers de leurs vaches qui donne du profit."

" La nourriture convenable et en quantité suffisante est le point essentiel pour tirer profit des vaches laitières. Malheureusement, la plupart des cultivateurs s'occupent fort peu de ce détail ; on dirait que leur plus grande occupation est de trouver le moyen d'hiverner leurs vaches le plus économiquement possible ; on pourrait croire qu'ils rivalisent entre eux pour ménager en ce sens, pourvu qu'ils conservent un souffle de vie à leurs vaches durant l'hiver, c'est ce qu'ils désirent. ils considèrent que tout argent qu'ils dépensent pour acheter un surplus de nourriture qui dépasserait ce but, l'entretien de la vie chez l'animal, est de l'argent complètement perdu. Ce n'est pas cependant le moyen de faire du profit avec les vaches ; l'expérience est là pour prouver que tous ceux qui réussissent avec leurs vaches, sont ceux qui les nourrissent libéralement. En disant qu'il faille nourrir libéralement, je ne dis pas qu'il soit nécessaire de faire du gaspillage, loin de là est ma pensée. Je veux dire qu'il est nécessaire à tout cultivateur d'étudier le tempérament, la constitution de chacune des vaches de son troupeau et d'adopter pour chacune d'elles une ration appropriée. En un mot, on n'a rien sans peine et le cultivateur qui veut réussir avec les vaches laitières, doit en prendre les moyens ; pour cela, qu'il étudie, compare et expérimente."

Encore une fois, amis cultivateurs, méditez donc sérieusement ces paroles ; elles peuvent vous être d'un prix inestimable et vous conduire au succès.

## DES CHEMINS

Voulez-vous, cultivateurs, ajouter une valeur considérable à votre propriété, ayez de bons chemins. Vous ne sauriez croire quelle lourde taxe vous payez annuellement en n'améliorant pas vos voies publiques. Vous seriez étonnés du montant de cette taxe si l'on pouvait la calculer exactement et dire ce qu'elle vous enlève à toute occasion par le brisement et l'usure de vos voitures et de vos attelages, par le surcroit de nourriture que vous devez donner à vos bêtes qui voyagent dans des mauvais chemins, par les accidents qui arrivent à tout instant dans des voies impraticables, par les retards que vous subissez dans vos affaires, faute de voies de communication convenables, etc., etc. Calculez toutes ces choses, et vous ne pourrez faire autrement que d'en arriver à la conclusion qu'un chemin public bien entretenu et praticable dans toutes les saisons de l'année est de première nécessité pour le le cultivateur.

Malheureusement, beaucoup de cultivateurs ne pensent pas à ces choses, beaucoup sont d'une négligence impardonnable à propos de leurs chemins ; tellement qu'il serait à souhaiter dans l'intérêt public, que le gouvernement prît à sa charge tous les chemins publics et imposât une taxe sur la propriété pour les entretenir, comme la chose se pratique en beaucoup de pays.

## LA PULSATION CHEZ LES ANIMAUX

Quand un cheval est bien portant, après un repos parfait, son pouls doit battre à raison de 40 pulsations à la minute ; celui du bœuf 52 pulsations ; parmi les moutons et les porcs, la moyenne des pulsations cardiaques est de 76 par minute. En principe, les sensations du pouls doivent être jugées par le toucher à toute partie du corps où une artère croise un os ou est forcée d'une manière quelconque au plus près de la peau.

Pour les chevaux, on se rend compte des pulsations en touchant le tendon qui traverse audessus de l'os maxillaire de la mâchoire inférieure à l'endroit situé devant la partie saillante arrondie. Pour le gros bétail, on se rend compte des pulsations en plaçant le doigt sur le milieu de la cinquième côte. Pour les porcs on peut compter les pulsations par le toucher sur l'arcade sourcilière. Il n'y a qu'un moyen de constater l'état du pouls pour la race ovine, c'est de placer la main dans la région du cœur, dont on peut alors compter les battements.

## LE SOLEIL OU " TOURNESOL " COMME PLANTE FOURRAGÈRE

Voulant expérimenter le tourne-sol comme plante fourragère, sur la ferme expérimentale de Guelph, dans la province d'Ontario, il en a été récolté huit tonnes sur un acre de terre. Ce fourrage a été coupé puis mêlé au blé-d'inde pour l'hivernement des bêtes à cornes.

Considéré comme plante fourragère le soleil peut largement contribuer à l'alimentation du bétail par ses feuilles et ses graines. Les feuilles, extrêmement grandes, constituent un aliment de bonne qualité que recherchent les vaches et les moutons. Cette plante donne le maximum de son produit ordinairement à l'époque de l'été où les pâturages commencent à faire défaut. Pour en faire la récolte, on casse tous les huit ou dix jours, sur chaque pied, quatre ou cinq des plus grandes feuilles, en commençant par le bas ; et si l'on a eu soin d'espacer convenablement les semis, on peut, sans nuire à la production de la graine, avoir de ce feuillage jusqu'à la fin de septembre.

C'est une plante bonne à introduire sur une ferme ; elle est peu exigeante quant à la qualité et à la richesse du terrain et elle fournit ainsi un appoint considérable au rendement général de la ferme. Elle peut être semée en bordure le long des chemins et des champs. Cette plante est très peu épuisante en ce qu'elle puise largement dans l'atmosphère pour entretenir sa végétation.

CHEMIN DE FER
— DU —
NORTHERN PACIFIC.

EXCURSIONS
A Bon Marche
— DE —
MANITOBA
— A —
Tout Point d'Ontario.

$40.00

Et à tous les points à l'Est de Montréal, dons Québec, Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, par l'addition d'un taux à partir de Montréal, aller et retour, en sus du taux ci-dessus.

BILLETS EN VENTE A PARTIR DU 28 NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE INCLUSIVEMENT,

BONS POUR 90 JOURS.

Une extension peut être obtenue en payant un montant additionnel.

Et voyez à ce que vos billets soient marqués par le N. P. R. R. viâ St. Paul, Chicago, par lequel vous aurez l'avantage de visiter les terrains de l'Exposition et autres attractions qui s'y rapportent.

L'équippement de la route est de première classe et consiste en chars dortoirs, Pullman, chars réfectoires et voitures confortables.

Tous les bagages sont libellés à destination, sans examen.

Pour billets et autres renseignements s'adresser à tout agent de la Compagnie, ou à

CHAS. S. FEE,
Agent Général des voyageurs et des billets, C. F. N. P., St. Paul.

H. SWINFORD,
Agent Général C. F. N. P., Winnipeg.

H. J. BELCH,
Agent des billets, 486 rue Main, Winnipeg.
jno. 2.9.91

SI jamais vous désirez annoncer quelque article, écrivez à George P. Rowell & Cie, No. 10, Rue Spruce, New-York.

PHARMACIE SAINT-BONIFACE
Rue Dumoulin.

— STOCK COMPLET DE —
*DROGUES, MEDECINES PATENTEES,*
*PARFUMS. SAVONS.*
*TOUTES ESPECES DE TEINTURES.*

Tout au comptant.

Toutes les prescriptions seront remplies avec soin par le Dr Lambert lui-même qui tient ses bureaux dans la même bâtisse.

Les heures d'offices sont :— Consultation, matin jusqu'à 9 hrs a.m. 12 hrs à 2 hrs p.m. 5 hrs à 10 hrs p.m.

Dr J. H. O. LAMBERT,
Médecin de l'Hôpital de Saint-Boniface.
Téléphone No. 401.

N.B.—Tous les marchands de la campagne sont priés de visiter l'établissement.
jno 15.3.88.

EN GARDE !

CHAQUE PALETTE DE

MYRTLE NAVY

PORTE EN BRONZE LES LETTRES

T. & B.

IL Y EN A PAS D'AUTRE
QUI SOIT VERITABLE.

HUGHES & HORN
(*Successeurs de M. Hughes & Cie*)
Entrepreneurs de Pompes Funebres et Embaumeurs
470 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG
Vis-à-vis la Banque Commerciale.

*Tout est de première classe.*
*Ouvert à toutes heures.*
19-7-92 *Téléphone* 413.

Dr Alex. F. D'Eschambault,
DOCTEUR EN MÉDECINE.
LICENCIE DES PROVINCES DE QUEBEC ET MANITOBA.
*Bureaux à sa résidence sur la rue Aubert.*

Heures de Consultations :—8 hrs à 10 hrs a.m. 1 hr à 3 hrs p.m. 5 hrs à 10 hrs p.m.
Téléphone No. 607. la 5 3 90

TERRES A VENDRE.

10,000 Acres de Terre a Vendre
— DANS LA —
MUNICIPALITE DE LORNE, DANS ST. LÉON, SOMERSET, ST. ALPHONSE ET NOTRE-DAME DE LOURDES.

Ces établissements offrent de grands avantages aux colons désireux de se livrer à l'agriculture. Il y a des facilités de chemins de fer, des écoles des eglises, du bois et d'excellente eau en abondance. Le sol est très fertile.

Pour plus amples détails s'adresser à

R. J. O'MALLEY,
jno 6.4.92 Somerset.

D. C. NILES,
CHIRURGIEN - DENTISTE,
LICENCIÉ,
3ME PORTE COTE SUD DU BUREAU DE POSTE, WINNIPEG.

Extraction de dents sans douleur. Plombage en or et en argent et en composition. L'encouragement de la population française est sollicitée. 19-10-92

FERRE, ROSENBERG & CIE
:o: GROS ET DETAIL :o:
— PROPRIETAIRES —
Importateurs de VINS, COGNAC et SPIRITUEUX FRANCAIS.
364 *RUE MAIN, WINNIPEG.*
Telephone 774.

Vins des Grands Crus, Bordeaux et Bourgognes
IMPORTÉS DIRECTEMENT DES VIGNOBLES, (vente sur dégustation.)

CLARETS FRANÇAIS A PARTIR DE $1.25 LE GALLON.

— PARFUMERIE FRANÇAISE —
LAIT VIRGINAL, RÉGÉNÉRATEUR DE LA BEAUTÉ, SAVONS ET PARFUMS.
Specialite d'Eau de Cologne.
7-9-92

A SON ANCIEN POSTE !

M. J. B. Lauzon, Boucher,
Ayant repris son étal de Saint-Boniface, sollicite le patronage de
SES :-: ANCIENNES :-: PRATIQUES.

EN TOUT TEMPS IL POURRA ACHETER OU VENDRE
ANIMAUX GRAS, BŒUFS DE TRAVAIL, CHEVAUX, VACHES A LAIT, MOUTONS, COCHONS, VEAUX, VOLAILLES, Etc.

SATISFACTION GARANTIE ET PRIX MODÉRÉS COMME PAR LE PASSÉ.
Telephone No. 526. J. B. LAUZON.
11-5-92

Nouveau Magasin !

CHAUSSURES ! !

Richard Bourbeau A ouvert un magasin de Chaussures au
No. 360 de la Rue Principale,
WINNIPEG.

LE PUBLIC EN GENERAL EST INVITÉ A LUI ALLER FAIRE UNE VISITE.

*SATISFACTION GARANTIE.*
*PRIX MODÉRÉS.*

Le Seul Magasin Canadien-Francais dans cette Ligne a Winnipeg.

LA CIE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE
BRITISH NORTH AMERICAN,
DE MANITOBA.
ETABLIE EN 1886.
Bureau Principal :—No. 465 Rue Main.
CAPITAL - - - - $500,000.00.

W. F. ALLOWAY, Président. W. HESPELER, Vice-Président. ROBERT STRANG, Gérant.

M. ARTHUR BERTHIAUME, déjà fovorablement connu du public, est l'agent voyageur de la compagnie dans les localités françaises. Les conditions d'assurance sont faciles, la compagnie acceptant des billets promissoires à des termes avantageux. Demandez les tarifs et prospectus de la BRITISH NORTH AMERICAN avant de vous assurer ailleurs.

Adressez-vous a J. A. BERTHIAUME.

N B.—La Compagnie assure aussi contre la foudre, de même que les chevaux et les bestiaux. Peur feux de prairie, la Compagnie exige un taux additionnel de $1.08 par 100 pour 3 ans. Primes payables un an après la date de l'assurance. 5-10-92

MAISON DE PENSION
Coin des rues Dumoulin et Saint-Joseph
SAINT-BONIFACE.

Les étrangers, les personnes de la campagne et tous ceux qui veulent loger dans une maison privée, trouveront chez Madame Jean, à l'adresse ci-dessus, tout ce qui est désirable comme confort et tranquilité, à des prix modérés.

Il y a une excellente étable pour les attelages de ceux qui viennent en voiture.

Theo. Bertrand,
AVOCAT ET NOTAIRE,
Successeur de Geo. E. Fortin,
No. 367 RUE PRINCIPALE,
Porte voisine de Richard & Cie, marchands de vins.
*WINNIPEG, - - - - - MAN.*
6m 23-12-91

HOTEL BEAUREGARD
*Coin des avenues Taché et Provencher, Saint-Boniface, Manitoba.*

Avantageusement situé à l'entrée du pont Saint-Boniface.
Salle de billard, piano, etc., Liqueurs et cigares de première qualité.
1a.7.11.89.

HOTEL DE QUEBEC
AVENUE TACHE,
Saint-Boniface. Man.
*ELIE CHAMBERLAND, Prop.*
DE PREMIÈRE CLASSE.

Salles à diner et chambres à coucher bien tenues. Liqueurs choisies. Bonnes écuries. 1a 7 11 89.

T. PELLETIER,
BARBIER - COIFFEUR,
Marchand de Tabac, Fruits, etc.
Avenue Taché, Saint-Boniface.

M. Pelletier a toujours en main un assortiment considérable de cigares de choix, tabacs, cigarettes, fruits, eaux gazeuses, etc., etc. 27.9.88.

HOTEL DU CANADA
RUE LOMBARD, WINNIPEG.

Le plus ancien hôtel de Winnipeg complètement remis à neuf.
VINS, : LIQUEURS : ET : CIGARES : DE : CHOIX.
CUISINE DE PREMIÈRE CLASSE.
Prix modérés.
H. BENARD, - - Propriétaire.
25.11.91

FOURRURES !

La vive attaque de froid que nous avons eu nous force à songer que nous avons besoin de Fourrures. Nous pouvons montrer

DES PARDESSUS DE DAMES, DES CASQUES, CACHENEZ, COLLETS ET MANTES. — En Castor de Russie, En Seal, En Opossum, Et Astracan.

POUR LES MESSIEURS NOUS AVONS
DES CASQUES, DES PARDESSUS EN ASTRACAN, EN OURS ET EN CHAT SAUVAGE.

Quand vous aurez besoin de ces articles venez nous demander nos prix, ils vous conviendront, nous en sommes sûrs.

Geo. H. Rodgers & Cie.
No. 432—RUE MAIN—No. 432.

Monsieur J. W. Lachambre continue à s'occuper de la clientèle de langue française. Son urbanité bien connue, et sa grande expérience, garantissent satisfaction aux français qui visiteront cet établissement.

GEO. H. RODGERS & CIE.

RICHARD & CIE
WINNIPEG.
LA PLUS VIEILLE MAISON DU PAYS, DANS LE COMMERCE DES VINS.
Notre assortiment varié,
Nos prix réduits et la qualité
De nos marchandises
Sont vos garanties.
365 RUE MAIN,
WINNIPEG.
Etablie en 1880.

J. A. SENECAL & CIE
*Entrepreneurs-Menuisiers,*
CONSTRUCTION DE BATISSES.
— SPECIALITE —
Eglises, Reparations, Autels, Balustres, Chaires.
PLANS ET DEVIS FOURNIS SUR DEMANDE.
Ateliers :—Avenue Taché, St. Boniface.
la 1-6-92

LA LOTERIE MONT-ROYAL
— CI-DEVANT —
La Lorerie de la Province de Quebec
AUTORISÉE PAR LA LÉGISLATURE.

TIRAGES BI-MENSUELS

Valeur des Lots, - - - - - $13,185.00
Gros Lot, Valant - - - - - 3,750.00

Nomenclature des Lots

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 | Lot valant | $3,750 00 | $3,750.00 |
| 1 | do | 1,250 00 | 1,250 00 |
| 1 | do | 625.00 | 625.00 |
| 1 | do | 312.50 | 312 50 |
| 2 | Lots valant | 125 00 | 250.00 |
| 5 | do | 62 50 | 312 50 |
| 25 | do | 12.50 | 312.50 |
| 100 | do | 6.25 | 625 00 |
| 200 | do | 3.75 | 750.00 |
| 500 | do | 2.50 | 1,250,00 |

Lots Approximatifs

| | | | |
|---|---|---|---|
| 100 | Lots valant | 6.25 | 625.00 |
| 100 | do | 3.75 | 375,00 |
| 100 | do | 2.50 | 250 00 |
| 999 | do | 1.25 | 1,248 75 |
| 999 | do | 1..5 | 1,248.75 |
| 3134 | Lots valant | | $13,185.00 |

Billets, - - 25 Cents

Les demandes de Billets sont reçues jusqu'à cinq heures la veille du Tirage. Toute demande par le courrier parvenant le jour même du tirage, est appliquée au tirage suivant. L'ON DEMANDE DES AGENTS.

Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicite sans une autorisation spéciale. Banquiers ;—*La Banque du Peuple.*

S. E. LEFEBVRE,
Gerant.

DICK, BANNING & CIE
— MARCHANDS DE —
BOIS EN GROS,
COMMERÇANTS ET FABRIQUANTS
MOULINS :-: KEEWATIN.

Toujours en vente quantité de Bois de Construction, Châssis, Portes, Lattes, Bardeaux, Papier Feutre et Papier Goudronné, et matériaux de construction généralement.

PRIX OBTENUS SUR DEMANDE A CET EFFET.

Bureau Principal et Cour :
Vis-a-vis la Gare des Voyageurs du C. P. R.,
A WINNIPEG.

Succursale a Portage-la-Prairie. 6m 15.4